



René COLLIN - Ministre du Gouvernement wallon

Agriculture - Nature - Forêts
Ruralité – Tourisme
Patrimoine



Communiqué de presse

Des établissements labellisés Clé Verte pour diminuer l'empreinte écologique et climatique du tourisme en Wallonie

19/02/2019

A l'heure où le climat est plus que jamais un enjeu planétaire, René **COLLIN**, le Ministre wallon du Tourisme, **met à l'honneur des établissements touristiques mobilisés afin de réduire leur empreinte écologique et climatique. La liste de 20 nouveaux établissements labellisés « Clé Verte » vient d'être dévoilée.**

L'occasion pour le Ministre de revenir sur l'intérêt d'une pareille distinction pour répondre notamment aux attentes des touristes toujours plus nombreux à être sensibilisés à la cause environnementale.

Les labellisés « Clé Verte » représentent une réelle opportunité en matière de tourisme durable : en effet, désormais 69 structures disposent de ce label en Wallonie.

Créé en 1994 au Danemark, l'écolabel international « **Clé Verte** » (ou **Green Key en anglais**) récompense et valorise les gestionnaires d'hébergements touristiques, de centres de conférences et d'attractions pour leurs démarches et leurs performances en matière de respect de l'environnement. Au niveau international c'est la Fondation pour l'éducation à l'environnement (la FEE) qui coordonne le label. En Wallonie, c'est la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) qui, depuis 2010, assure la mise en œuvre du processus de labellisation.

Pour obtenir le label, les candidats doivent répondre à une série d'exigences telles que le suivi des consommations, des mesures visant à réduire la consommation d'énergie, l'utilisation d'énergie renouvelable, de produits d'entretien et de consommables écologiques, la promotion d'une mobilité et d'une alimentation plus durables, une gestion attentive de l'eau, la prévention et le tri des déchets, etc. Les candidats s'engagent par ailleurs à promouvoir les

activités nature et les éco-gestes auprès de leurs clients. Le label « Clé Verte » est octroyé annuellement à l'issue d'une procédure stricte comprenant une visite de contrôle indépendante sur site et une évaluation par un jury indépendant. Les critères sont établis internationalement et réévalués tous les 4 ans pour s'adapter au mieux aux exigences environnementales.

Pour rappel, c'est en 2015 que la Wallonie, à l'initiative du Ministre René COLLIN, soutient pour la première fois cette dynamique via une subvention permettant d'amplifier la promotion du label « Clé Verte » et d'assurer un accompagnement adéquat des candidats pris en charge par IEW.

Grâce à cette subvention, le labellisé bénéficie :

- d'un **accompagnement individuel** à distance et collectif à la mise en conformité pour obtenir le label ;
- d'une **visite de contrôle et de conseils** sur site par un auditeur professionnel et indépendant ;
- d'une **adhésion** au réseau international des labellisés Clé Verte ;
- d'une **promotion de l'hébergement** via divers mécanismes (système des écochèques, actions de WBT, autres sites liés au label, communiqués et conférence de presse annuelle, etc.).

Pour permettre à toutes les structures, y compris les plus petites, d'accéder à ce label, l'intervention de la Wallonie se révèle indispensable puisqu'elle permet de réduire sensiblement le coût à charge de l'opérateur, en adaptant notamment la cotisation à la taille des structures et en prenant en considération le coût engendré par les contrôles de terrain.

Pour René COLLIN, l'amplification du label ne peut que renforcer les nombreux atouts dont dispose notre territoire en matière de tourisme durable.

Plus d'infos ? www.cleverte.be

Voir également le dossier de presse avec description des nouveaux labellisés, carte des labellisés et liste complète des labellisés en Wallonie.

Contact Presse : Pierre Wiliquet – 0495/27.34.38 [ou Marie Spaey \(IEW\) - 0472 / 33 07 97](mailto:marie.spaey@iew.be)